L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 15 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 15 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 28 de la rue de Chartres—habillements fashionables, lingerie, chapeaux, casquettes, &c.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

La séance municipale du 13 Juillet.

La séance du Conseil de Ville du 13 juillet est mémorable. Elle a été en petit, pour la Nouvelle-Orléans, ce que fut pour la France la fameuse séance de nuit du 4 août 1789 où les trois ordres réunis, la noblesse, le clergé et le tiers Etat, formant l'Assemblée Nationale, renoncèrent à tous les privilèges du passé et fondèrent en principe l'ordre nouveau, c'est-à-dire l'ordre d'égalité et de justice d'où est sortie la France actuelle.

Cette séance municipale du 13 juillet s'est ouverte par une communication de notre digne maire, M. Leeds, qui ayant demandé, vu l'impuissance pécuniaire de la ville, au département de l'incendie, de faire son service à moitié prix, donne avis au Conseil que le département de l'incendie s'est résigné au sacrifice et accepte la proposition. Le sacrifice est réellement grand, surtout de la part d'une association qui n'est pas riche, et qui, depuis plusieurs années déjà, est fort mal et très irrégulièrement rémunérée, bien que de toutes nos institutions le département de l'incendie soit la plus utile et la plus indispensable. Honneur donc au corps des pompiers pour la rétribution qu'il vient de s'imposer dans l'intérêt général de la ville!

Le désintéressement était d'un bon augure, et surtout d'un bon exemple et l'exemple n'a pas tardé à être suivi.

Le maire, comme président du conseil des administrateurs, a présenté une résolution requérant chaque membre de ce Conseil de réduire ses dépenses pour le semestre commençant en juillet, de manière à ne pas excéder certaines limites. Nous avons donné dans notre rapport les réductions dont il s'agit; elles s'élèvent en totalité à $310,075 et toutes ont été acceptées et votées à commencer par le salaire des administrateurs et du maire, qui ne se trouve plus être que de la moitié de ce qu'il était sous l'horrible gouvernement radical, dont la pensée en adoptant la ferme de la charte des propriétaires, avait été uniquement d'en faire un moyen de fortune scandaleuse et de corruption électorale. Ainsi se trouve corrigé, par l'honnêteté et le désintéressement des administrateurs, le vice de la constitution municipale, à l'aide duquel les West, les Cockrem et les Lewis ont prospéré parmi nous et exercé la plus indigne de toutes les influences, celle de l'argent et des places.

Ils payaient des masses de gens qui travaillaient fort peu ou ne travaillaient pas du tout, et leurs collègues soumis approuvaient et légalisaient des dépenses ruineuses, combinées dans le but unique d'augmenter en cette malheureuse ville la clientèle radicale.

Par le vote unanime donné à la résolution du maire Leeds, le budget des travaux publics, pour les six derniers mois de la présente année, ne dépassera pas $98,000, quand sous West et ses successeurs, il dépassait $600,000. Ce budget est donc réduit à un sixième de ce qu'il a été pendant sept à huit ans. C'est là du radicalisme, mais du radicalisme de réforme, et il ne fallait pas moins que cela pour laisser respirer une malheureuse population à laquelle il ne restait plus même le courage de se plaindre, tant elle avait été habituée et façonnée au mutisme de l'impuissance par l'inutilité de ses représentations.

Tous les autres départements et les divers bureaux ont été réduits dans leurs frais, d'une manière aussi énergique, et il en résultera pour l'exercice des six derniers mois de cette année une économie de $310,000.

C'est beau, mais ce n'était pas encore assez. Par une résolution supplémentaire de M. Pilsbury, le maire, l'administrateur des finances et l'administrateur des comptes publics sont requis de réviser tous les articles se rattachant au chapitre de la Justice criminelle et à divers autres chapitres, et de conférer avec les officiers qui y sont préposés afin de savoir en somme les dépenses de ces divers bureaux ou chapitres pour le second exercice semestriel de l'année 1875.

Après l'adoption unanime de ces diverses résolutions, M. Burke, administrateur des améliorations, a pris la parole pour réaimer la valeur et le bénéfice des mesures que le conseil venait de prendre et pour y ajouter encore en sollicitant des officiers préposés aux divers bureaux ou chapitres, dont il est question dans la résolution de M. Pilbury, une nouvelle économie de $90,000, ce qui réduirait pour les six derniers mois de 1875 le budget des dépenses à $400,000. Il a expliqué que cette résolution était devenue une limite forcée, la moitié du budget des dépenses ayant été dépassée pendant l'exercice du premier semestre. On n'a pas à dépenser pour le reste de l'année $692,753, mais seulement $400,000.

M. Burke a terminé ses remarques par ces paroles courageuses: "Les créanciers publics doivent accepter ce qui est inévitable et comprendre qu'une classe de la communauté ne peut pas être frappée seule et les autres rester éternellement à l'abri de tout sacrifice."

Cette séance du conseil aura, nous n'en doutons pas, un long retentissement non seulement dans la ville, mais encore dans tout l'Etat et même hors de l'Etat, car les finances de la Nouvelle-Orléans ont intéressé dans ces derniers temps beaucoup de capitalistes du Nord. Ils y verront l'extrémité à laquelle le gouvernement radical a réduit notre ville. Il va falloir, à la suite des ruines que ce gouvernement a causées, nous passer de gaz pent-être dans quelques quartiers, et remettre la réparation de nos rues et de nos places à des temps meilleurs. Il va falloir restreindre nos dépenses même les plus utiles afin de les équilibrer avec un revenu aux trois quarts tari et qui diminue sans cesse; et en dépit de nos économies ces capitalistes du Nord verront qu'il nous est impossible de faire face à l'intérêt des dettes accumulées par les triqueurs, les joueurs, les agioteurs et tous les serviteurs ou spéculateurs du gouvernement radical.

Mais ce qui produira, sans aucun doute, le plus d'effet parmi les mesures adoptées dans la séance désormais fameuse du 13 juillet, c'est la renonciation volontaire des administrateurs à la moitié de leur salaire. Cet acte de leur part est d'autant plus méritoire qu'ils ne sont pas gens de fortune et de loisir et qu'ils avaient, certes, autant de droit à garder leurs traitements que leurs devanciers. Ce noble exemple de désintéressement aura, selon nous, une irrésistible influence sur les employés de l'Etat dont les salaires pèsent si lourdement sur les contributions de la ville. Si les chefs de notre administration municipale, si pleins de soucis en ce moment, réduisent de moitié leurs émoluments, pourquoi les juges, particulièrement ceux de la Cour Suprême, n'en feraient-ils pas autant? Pourquoi tous les officiers d'Etat ne s'imposeraient-ils pas spontanément le même sacrifice? Il y a ici une raison morale qui pèse sur tous les fonctionnaires de la ville et de l'Etat queis qu'ils soient, la raison de justice. Il ne faut pas que les uns aient tout, quand les autres n'ont rien. Il y a aussi une raison d'intérêt public: il faut sauver à la fois et l'Etat et la ville car leur position est identique à quelque différence de dettes près et nous espérons que cela sera fait. Dans notre opinion, le désintéressement des administrateurs de ville doit imposer la réforme et le désintéressement partout.

Nous ne voulons pas insister ici longuement sur le bien immense qu'une pareille initiative vaudra au parti démocrate. Quelques gens malintentionnés commençaient à dire qu'il y avait autant d'éléments d'impureté chez les démocrates que chez les radicaux et que les uns n'étaient pas plus inaccessibles à la corruption que les autres. Cette opinion est démontrée fausse, absolument fausse aujourd'hui. La séance municipale du 13 juillet 1875, sous la présidence du Maire Leeds, a prouvé qu'il y avait chez les démocrates dévouement, pureté, honneur, et très certainement aux élections de 1876, le peuple souverain se rappellera cette fameuse séance.

Suspension du paiement de l'intérêt des dettes de ville

Dans la séance municipale dont il est question ci-dessus, le Conseil de ville suivant la recommandation du maire et la résolution de l'administrateur des finances, a passé une ordonnance qui, tout en suspendant le paiement de l'intérêt des diverses dettes, porte néanmoins que les coupons-intérêts de la dette consolidée sont antérieurs à payer dans un délai qui ne dépassera pas 10 jours, savoir: ceux des coupons d'intérêt échus, et que ce prorata de paiement sera continué jusqu'en janvier 1876; pourvu que les détenteurs des coupons indiqués, leur présentation de dette munie par leurs signatures respectives au moment du paiement. Les dits coupons seront timbrés ainsi: "Half paid" (à moitié payé). Voici la liste des bons dont l'intérêt sera payé à moitié: Consolidés de 1852; bons de chemins de fer; bons de Pontchartrain, tous intérêts dus en juillet 1875; bons d'amélioration de rues, en février 1875; waterworks, juillet 1875; 7 p. 0/0 de circulation 1869, mars 1875; 7 p. 0/0 de circulation, juin 1875; consolidés or, janvier 1875; Carrollton, novembre 1874.

Cette ordonnance a été adoptée à l'unanimité.

Maintenant il n'y a pas discuter à ce sujet, attendu que toute discussion serait inutile. Les autorités municipales ne peuvent donner ce qu'elles n'ont pas, mais elles font ce qu'elles peuvent et, dans l'état des choses, nous trouvons qu'elles font beaucoup. Nous dirons seulement qu'il est fâcheux que la mesure de suspension confonde toutes les dettes. Mais des procès sont commencés et la justice sera bientôt appelée à prononcer entre les unes et les autres. On peut prédire que les bonnes n'y perdront rien.

UNE COMPARAISON.

L'administration fusionniste de la ville avait augmenté la dette Flanders d'environ $1,200,000. L'administration purement démocratique a réduit déjà de $1,411,315 les deux dettes combinées de Wiltz, la dette capitalisée et certifiée et la dette flottante. La réduction de la dépense au bout de l'année sera de près de $900,000. Que cette énergie de réforme se soutienne et, la Législature aidant, notre ville verra bientôt faire des jours meilleurs!

Les tribulations du trésorier Dubuclet.

Quand le trésorier Dubuclet a de l'argent pour le compte de l'Etat il est sûr de ne pas le garder longtemps, car il est épié de droite et de gauche et les demandes de payement affluent aussitôt qu'on peut présumer on qu'on sait qu'il a entre les mains une somme quelconque. C'est ainsi, qu'hier, parmi les affidents on avait vu, nous assurant-on, M. Joubert, le collecteur des taxes d'Etat du second district, opérer un versement de subsides dans la caisse de l'Etat et faire en même temps présenter par son fils, qui est son commis, des mandats sur le trésorier. M. Dubuclet ne pouvant prétexter qu'il n'avait pas de fonds puisqu'on lui en remettait, le porteur se croyait naturellement sûr d'en avoir le payement. Mais point. M. Dubuclet a pensé, et cette fois non sans raison, que les fonds publics ne sauraient devenir matière à spéculation. Il a donc refusé de payer en disant qu'il ne voulait pas favoriser un porteur de mandats plutôt qu'un autre et qu'il les payerait tous, sans préférence, au pro rata des fonds qu'il aurait à sa disposition.

Nous demandons maintenant à M. Kellogg s'il a nommé des collecteurs d'Etat pour leur donner l'occasion de faire du trafic de leurs dépens des officiers, des fournisseurs et travailleurs honnêtes qui, faute de temps pour surveiller les recettes du trésorier, sont obligés de vendre leurs mandats à tout prix pour faire face à leurs besoins.

Nous recommandons ce sujet à l'attention de l'Union des propriétaires.

On nous assure encore que M. Folger, collecteur des taxes d'Etat du premier district, n'a pas encore fait un seul versement de fonds dans la caisse du trésor.

SOUSCRIPTION
Pour les incendés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1875.

Liste No. 77.—Félix Limet, Président.

Souscription de la Nile-Orléans, 14 juillet 1875.

Jeanne Bordes	$ 1 00
Hubert Rolling	20 00
Un décavé	1 00

Souscription de Tigerville, paroisse Terrebonne, remise par Wm. Price, suivant liste détaillée ci-dessous... 76 25
P. A. Doez ... 1 00
Total ... $99 25

Liste annexe de la liste No. 77.

Souscription à Tigerville, paroisse Terrebonne, La.

John Snell	$5 00
Delbucky	2 00
J. B. Boudreaux	1 00
Chas. Evershade	5 00
William Praswell	1 00
William Praswell Jr.	2 50
Auguste Favre	2 50
Paul Fevity	1 00
Jean Reuther	1 00
Wm. Burke	2 00
O. Montagnet	5 00
F. Celestin	5 00
Wm. Price	5 00
A. Candelier	2 00
H. Nash	1 00
Wm. M. Moody	2 50
R. E. Rose	1 00
H. Knight	1 00
H. Walker	2 00
E. Jerbeaux	1 00
A. Chauvin	2 50
V. M. Bourgeois	5.00
H. O'Rourke	5 00
Edward Doherty	1.00
Philippe Walther	1 00
Charles Minity	5.00
Allen D. Hare	1 25
A. O. Boudreaux	2 50
E. D. Pike	2 50
Total	$76 25

Récapitulation.

Liste No 77	$99 25
Montant recueilli par le *Propagateur Catholique*, dont nous publierons le détail demain	99 75
Listes précédemment encaissées	3,222 95
Total jusqu'à ce jour	$3,721 05

Jos. B. HUBBARD.—C'est chez M. Jos B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut aller si l'on veut se meubler à bon marché. Pour une somme relativement minime, il vous fournit des meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, du fini et de la solidité.

SPS

Un organe vindicatif.—L'estomac est un organe vindicatif. Et nous lui infligeons des aliments indigestibles, non seulement il refuse d'accomplir ses fonctions, mais encore il nous cause d'indicibles tortures, telles que l'indigestion, coliques, choléra morbus, etc. Non content de nous causer ces torures, il détermine aussi des diarrhées terribles, appelées dysenteries, qui nous conduisent rapidement à la tombe. Afin d'empêcher ces conséquences, qu'est-il que l'estomac vous fera comprendre par quelques tiraillements que sa carguison n'est pas de son goût, il faudra le mettre une sourdine au dessus des Bitters de Hostetter's Stomach Bitters. Ces admirable stomachique et digestif réconcilierà promptement l'organe réfractaire à son contenu, et préviendra ces résultats quelquefois fatals que la présence d'aliments indigestibles dans l'estomac peuvent produire. Les Bitters sont aussi excellents comme toniques et stimulant merveilleusement l'appétit.

CHRONIQUE DE LA VILLE.
A la Quatrième Page.

Les Inondations dans le Midi de la France.

Nous avons reçu hier des journaux de France jusqu'au 29 juin. Nous commençons à y puiser les nouvelles détaillées sur les terribles inondations du Midi. On n'avait pu encore à cette date se rendre compte de l'étendue des pertes et des désastres. Nous ne pouvons donner dans ce numéro qu'une partie des nouvelles, nous publierons le reste demain.

GIRONDE.

La *Gironde* décrit en ces termes l'état de la Gironde devant Bordeaux:

A la marée de cette nuit, le courant de la Garonne a été d'une violence extraordinaire devant Bordeaux.

Les petits steamers omnibus qui font le service de Bordeaux à *La Bastide*, à *Lormont* et à *La Tresne*, ont suspendu leur trajet depuis ce matin. Une *Hirondelle*, qui avait voulu s'aventurer à aller à La Bastide, a été dressée par le courant sur un corps mort, où fort heureusement elle n'a éprouvé que de légères avaries.

La rivière charrie des épaves de toute espèce; beaucoup de bois, des meules de foin, du bétail, des objets de ménage, etc. Une charrette de campagne, qui a pu arriver jusque sur notre radc, est venue s'engager ce matin dans un corps mort, où, avec la force du courant, elle peut occasionner des avaries considérables, si par malheur ce corps mort venait à céder. Des ancres ont été donnée pour le dégager.

Sur toute l'étendue de notre rade, entre Bacalan et les Douze-Portes, on voit de nombreux marins qui, avec leurs embarcations, cherchent à sauver les objets flottants. Cependant, ils n'osent s'aventurer qu'à faire de petits sauvetages; nous avons vu passer des meules de foin, de grosses pièces de bois que l'on n'essayait même pas de saisir. Tous ces bois sauvés, au moins ceux qui ont une valeur réelle, devront être remis à l'administration des ponts et chaussées, qui donnera aux sauveteurs un dédommagement de leur travail.

Des agents de police, des gendarmes, des douaniers, sous la direction de M. le commissaire central, sont échelonnés depuis Bacalan jusqu'au pont du chemin de fer, le long des quais, et assistent au dépouillement des objets sauvés. On signale, entre autres gros objets déposés sur la berge par les sauveteurs, une armoire dans laquelle on a trouvé du linge et de l'argent; une paire de bœufs attelés.

L'élévation des eaux devant Bordeaux n'a pas été dangereuse à la marée d'aujourd'hui, dont la plus grande hauteur a eu lieu vers midi: c'est à peine si les bas ses cales ont été couvertes.

Du haut de la rivière, près de Barsac, on signale des désastres énormes. Plusieurs steamers de la Compagnie Gironde et Garonne, des Gondoles et des Hirondelles ont été envoyés au secours des malheureuses familles qui se sont laissé surprendre par la crue.

On nous annonce également que ce matin, vers cinq heures, deux ouvriers du sexe masculin auraient été retirés de la Garonne, près le petit port de Bouliac; l'un des noyés pouvait avoir 45 ans; l'autre était celui d'un jeune homme de 16 à 18 ans.

Une dépêche particulière venue ce matin de Langon annonce que la culée du pont suspendu a cédé à la force du courant, du côté de Saint-Macaire.

On mande également de Barsac:

La crue est arrivée si précipitamment, que les habitants des bas quartiers n'ont pu rien sauver.

La petite rivière le Ciron s'est jointe avec la Garonne et a ainsi cerné plusieurs maisons.

On demande des secours les plus prompts.

Un enfant de huit à neuf ans, qui se trouvait dans un berceau, a été recueilli samedi matin sur les eaux de la rivière, et transporté à l'hospice des Enfants-Trouvés. On pense que ce doit être sans doute une victime des inondations.

La préfecture de la Gironde a communiqué hier matin les dépêches suivantes aux journaux de Bordeaux:

Langon, 25 juin, 8 h. 45, soir.

Préfet à secrétaire général.

Depuis ce matin, j'ai parcouru le fleuve, de la limite du département jusqu'à Langon. A trois heures du soir, l'eau a commencé à envahir les plaines en amont de la Réole, et vers quatre heures celles situées en aval. Les points les plus attaqués sont dans les communes de Burcelles, de Plenhes et de Barie. J'ai pu traverser le fleuve, et les visiter. Je n'ai rencontré qu'à la hauteur de Barie l'*Hirondelle* expédiée de Bordeaux; elle a pu venir à mon secours. Je l'ai employée à des sauvetages. Les secours sont organisés; la circulation horaire de la crue va en diminuant; tout fait espérer qu'elle s'arrêtera cette nuit. Je pars pour Barsac.

La Réole, 25 juin, 11 h. 45, soir.

Préfet à secrétaire-général, Bordeaux.

Crue supérieure à celle de 1855, à la Réole. Je fais partir sous-préfet pour Lamothe-Landeron et je reste ici pour contrôler service. On m'annonce encore qu'un noyé, mais je crains que la journée de demain ne soit marquée par des accidents plus graves.

Cadillac, 26 juin, 2 h. 50, matin.

Maréchal de logis de gendarmerie à préfet, Bordeaux.

Communications interrompues depuis hier au soir entre Cadillac et Créons et Sauveterre. Quartier de L'Entrille inondé, maisons déménagées, habitants en sûreté. Crue continue avec rapidité surprenante depuis minuit, pas d'accident.

Langon, 26 juin, 8 h. 30, matin.

Ingénieur Glasser à préfet.

Le 25, à 7 heures, 11m73; crue horaire, 8 cent. Maximum paraît atteint. Avons vainement essayé d'aller rencontrer l'*Hirondelle*; arrêtés par brouillard épais. Essayons de reprendre. Gens de Toulenne savent.

La Réole, 26 juin, 6 h., matin.

Préfet à secrétaire-général.

Des nouvelles inquiétantes m'ont rappelé subitement hier soir de Langon à la Réole. La crue, terminée ce matin à 4 heures, a atteint ici 10m35. Elle a dépassé sensiblement la grande crue de 1855. Les campagnes sont absolument submergées.

J'organise les secours. Il y aura probablement beaucoup de victimes à déplorer. Je vais en prendre la direction dès que les bateaux à vapeur venus de Bordeaux seront ici.

Par précaution je nous sont encore signalés. Remercie M. le maire et le conseil municipal de Bordeaux pour le crédit voté hier soir. Ne quittez pas Bordeaux personnellement.

LOT-ET GARONNE.

Nous avons reçu ce matin le *Journal de Lot-et-Garonne*. Nous lui empruntons les détails suivants sur l'inondation d'Agen:

Jeudi soir à quatre heures, franchissant leur barrière qu'on leur avait opposée et qui auraient été si efficaces si la crue se fût maintenue à la hauteur de celle de 1855, les eaux se précipitèrent dans les rues avec la force d'un torrent, en même temps qu'à travers la plaine, un flot de près d'un mètre de hauteur inondait la ville du côté de la route Neuve-du-Pont.

En un instant les rues Maillé, Saint-Hilaire, Saint-Antoine, le quartier des Augustins, celui de la Cathédrale, de Sainte-Foi, de la rue du Pin, Saint-Jean, la Plateforme, la Préfecture, les Cornières, toute la ville enfin a été envahie par les eaux.

Chacun a laissé les ouvrages interrompus, pour tenter un sauvetage que la rapidité foudroyante de la crue a rendu presque partout impossible. En moins d'une demi-heure, dans la rue Saint-Antoine, dans le bas de la rue Carnone, et dans une grande partie des Cornières, l'eau s'est élevée de plus d'un mètre, et les négociants ont dû s'arracher de leurs magasins ayant déjà de l'eau jusqu'à la ceinture.

C'est le 24 à 9 heures du soir que la Garonne a cessé de croître; elle avait atteint une hauteur de *onze mètres soixante dix centimètres* au-dessus de l'étiage. Toute la ville a été inondée; il n'y a en effet que l'église des Jacobins et le quartier qui l'avoisine, le Lycée, une partie de la rue du Cat et de la rue des Cordeliers-Lacuée, et sur un autre point, la Halle et quelques maisons voisines, qui n'aient pas subi l'atteinte de l'inondation.

Dans la cathédrale, l'eau s'est élevée à près de trois mètres et a causé de grands dégats.

L'église de Sainte-Foi a été également inondée à une très grande hauteur.

L'église de Saint-Hilaire a un son parquet soulevé de plusieurs centimètres, mais les dégats n'y sont pas très considérables.

Quant à la chapelle des Filles-de-Marie et à la chapelle de Notre-Dame du Bourg, elles étaient sous l'eau.

Le mur du couvent des Filles-de-Marie, qui longe le boulevard, a été renversé, et le boulevard lui-même, que l'eau recouvrait à plus d'un mètre de hauteur, a subi des affouillements considérables.

Le collège Saint-Caprais a été complétement inondé, et les élèves ont dû être renvoyés à leurs parents.

Le chemin de fer et la gare ont été également couverts par les eaux. Les communications sont interrompues entre Toulouse, Tarbes et Bordeaux; il ne reste libre que la ligne de Paris. Les boulangeries d'Agen, à l'exception de deux, étaient trouvées hors d'Etat de fonctionner, il a fallu s'approvisionner à Villeneuve et dans les environs; on manquait de pain.

Le Palais de Justice a été cerné; on a dû aller chercher en bateau les magistrats et les jurés; ces derniers ont trouvé un refuge dans les bâtiments du lycée.

La plupart des administrations publiques ont vu leurs bureaux envahis: la trésorerie générale, les directions des contributions directes et indirectes, l'ingénieur en chef du département, le receveur des postes.

A la Préfecture, l'eau remplissait la cour d'honneur et arrivait jusqu'aux dernières marches des perrons.

Une des causes de la rapidité foudroyante de la crue a été, vraisemblablement, la rupture de la levée du chemin de fer aux abords du pont de Saint-Pierre de Gaubert. Les eaux se sont précipitées par cette brèche à travers la plaine et leur masse est arrivée ainsi à Agen, formant comme un second fleuve: qu'on juge des ravages dans tout ce parcours de plus de huit kilomètres.

Les berges du canal, qui ont résisté, ont servi d'abri à une grande partie de la population de la plaine; elle a passé la nuit avec ses bestiaux. Malheureusement un trop grand nombre d'habitants n'ont pu profiter de cet asile; surpris par les eaux, ils ont dû se réfugier jusque sur les toitures de leurs maisons, et beaucoup d'entre eux ont péri.

L'aspect de la place Saint-Antoine est navrant. Tout le square qui entoure la statue de Jasmith a à peu près complétement disparu. Ce n'est plus autour qu'un amas de pierres et de décombres.

Les arbres du cours, dont la plantation avait si admirablement réussi, sont en partie déracinés, surtout ceux les plus rapprochés de la route. Il en est de même des ormes de gué.

Le café Foy et le café d'Agen, qui avaient déménagé leur matériel jeudi, dès cinq heures du matin, ont relativement peu de dégâts. A l'hôtel de France, les dégâts sont particulièrement à l'extérieur, le rez-de-chaussée ayant été déménagé à temps.

A coin de la rue Sainte-Catherine, le courant était formidable et a produit une excavation dangereuse pour la solidité du vaste corps de bâtiment de cet établissement.

La maison Baron et l'hôtel Bonneville ont été plus endommagés encore. La mise de l'hôtel Bonneville n'est écroulée dans l'après-midi de jeudi; les planchers du premier étage ont cédé sous l'effort de l'eau: une grande partie du matériel, literie, linge, vins, batterie de cuisine, est perdue.

Devant l'hôtel, la chaussée et les trottoirs ont été complétement emportés.

A la gare, l'eau envahissait les caves pleines de barriques de vin appartenant au buffetier Ilia, a soulevé les parquets des salles d'attente et jeté à bas les cloisons.

Dans les rues du Pin, des Arènes, Molinier, des Cornières, de la Grande-Horloge, Garonne et Saint-Antoine, on ne sait encore comment chiffrer les pertes considérables subies par les habitants de ces quartiers complétement.

C'est désolant de contempler ces images, sinon avant-hier encore à l'aspect si florissant et si prospère, aujourd'hui ravagés par une inondation qui s'est produite comme un véritable torrent, sans que personne ait eu le temps de s'en préserver.

Mais la où le drame de l'inondation a été le plus lugubre, c'est dans le quartier de la Rénoulet et de l'Hôpital. Les scènes poignantes dans ces quartiers pendant la terrible nuit du 24 au 25 juin! sur les toits des maisons menacées d'effondrement, sur le faîte des arbres qui résistaient à la violence du fleuve, des malheureux gémissaient et appelaient au secours, attendant d'un moment à l'autre l'affreuse mort dont le bruit des eaux sourdes et mugissantes.

On évalue le nombre des morts à une dizaine. Sans l'héroïsme et le courage des personnes qui montaient les sauvetages, le nombre des victimes serait bien plus considérable, et des centaines de pauvres gens seraient ensevelis dans les profondeurs du fleuve, des malheureux gémissaient et appelaient au secours, attendant d'un moment à l'autre l'affreuse mort dont le bruit des eaux sourdes et mugissantes.

On évalue le nombre des morts à une dizaine. Sans l'héroïsme et le courage des personnes qui montaient les sauvetages, le nombre des victimes serait bien plus considérable, et des centaines de pauvres gens seraient ensevelis dans les profondeurs du fleuve, des malheureux gémissaient et appelaient au secours, attendant d'un moment à l'autre l'affreuse mort dont le bruit des eaux sourdes et mugissantes.

Quinze maisons environ se sont écroulées sur le cours du Pont-de-Pierre et dans la rue qui conduit de ce cours au dépôt de remonte.

Eliaine Bialoux, constructeur de machines agricoles, est à moitié détruite.

Le quartier de la Porte-du-Pin a également beaucoup souffert. En dix minutes, l'usine à gaz a été envahie par les eaux qui sont montées à une hauteur de 1 mètre 20. Pour éviter une terrible explosion, M. Baron, directeur, a dû crever les gazomètres. La canalisation est plombée d'air et l'on ignore encore quand la ville pourra être éclairée. Elle va forcément, pendant quelques jours, être plongée, le soir, dans une obscurité morne, bien en rapport, du reste, avec la tristesse de la situation.

Le quartier neuf de Sembel a été presque complétement sous l'eau. La solidité de la plupart des maisons y est très compromise.

Il en est de même de la caserne d'infanterie, qui va être évacuée.

A Monbuzet, on parle de quatre ou cinq personnes noyées.

Au-dessous d'Agen, on mande des environs de Marmande des détails saisissants: à Beneuta et à Tillenes, dans la plaine de Cocumont, les habitants étaient à peu près tous ramoonnés aux arbres. Les autorités de Marmande, M. le sous-préfet, M. le maire, M. le procureur de la République, M. le capitaine de gendarmerie sont partis de cette ville, par train spécial jusqu'à Fauguerolles, emmenant avec eux trois grandes barques sur lesquelles ils vont monter et ont pu sauver plus de deux cents personnes.

GERS.

Le *Conservateur du Gers*, du jeudi 24 juin, qui nous arrive ce matin, publie en tête de sa chronique locale les lignes suivantes:

Au moment où nous mettons sous presse, les bas quartiers de la ville d'Auch sont littéralement submergés.

Au rond-point de la Patte-d'Oie, ainsi qu'au bas de la rue du Berry et du quartier de la Treille, les communications sont interceptées. La caserne vient d'être évacuée. Les vallées de Gers, en amont comme en aval, ne présente qu'une immense nappe d'eau. La pluie, qui continue à tomber, fait craindre de graves accidents.

La rivière, transformée en torrent, charrie des voitures, des débris de toutes sortes.

On n'avait pas vu, depuis 1855, l'eau atteindre une pareille hauteur.

Le *Courrier de Bayonne* dit que la contrée a été sérieusement éprouvée, mais qu'elle doit s'estimer relativement heureuse en présence des désastres nouvellement nés des débordements dans la région du sud-ouest.

La Bidouse a débordé dans les journées des 23, 24 et 25 et a couvert de ses eaux toute la plaine qui s'étend de Bidache à Came. A Guéthé et à Samoe, les habitants ont dû évacuer les maisons.

(*A l'onimue*

Décédé hier à midi, dans sa quarante-cinquième année, Damo D. G. AZARETTO. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société d'Economie, sont priés de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue Bienville, No 252, près Colombus.

De la part de son époux.

Décédé, à onze heures et demie du matin, CONSTANT BRISSET, (dit le Chasseur), à l'âge de cinquante-sept ans et demi, natif de France. Les personnes qui voudront assister à son enterrement sont priées de se trouver à la maison mortuaire, rue Dauphine, ce matin, de midi à deux heures et demie précises.

De la part de ses amis.

Décédé, hier après-midi, à quatre heures et demie, à l'âge de soixante six ans, M. ALCIDE GUEL, natif de Lorient. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, rue Trémé, No 34, entre Bayou et Gravier.

De la part de ses enfants.

Clergé St. Augustin.

Décédé hier, mercredi, à 2 heures et quart, à l'âge de dix mois, ESTELLA GUELL, natif de cette ville. Les amis et connaissances des familles Guell, Llaio et Charbonnet, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à 9 heures et demie du matin. Le corps est exposé rue de Chartres No 220, entre St-Anne et Dumaine.

AU NO. 17 DE LA RUE DE CHARTRES, offre, à un prix en gros et en détail, TAPIS, NATTE, TOILES CIRÉES anglaises et américaines, ETOFFES et COUVERTURES DE TABLE, SETS DE PIANOS ETOFFES et GARNITURES POUR MEUBLES et MEUBLES, TOILES CIRÉES de table et "enamel," DE VANTS, de CHEMINEE, PAILLASSONS, etc. 1(juil—D.M.J.

AVIS.—Ma femme, née MARIE SOPHIE DUCHER, ayant quitté, depuis le 12 juillet, la maison conjugale, sans aucun motif et de sa propre volonté, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette contractée par elle en mon nom.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1875.
H. BOUTEVILLAIN.

Demande.

ON DESIRE immédiatement, un garçon au restaurant des Quatre Saisons, rue de Chartres No 111. Inutile de se présenter si l'on ne parle pas les langues anglaise et française.

Piano droit à vendre.

A vendre un piano droit 120 piastres.
S'adresser à M. MOMAS, au théâtre de l'Opéra.

Les soussignés, Brasseurs, en raison de la hausse continuelle des prix du matériel des Brasseries, ont été forcés de fixer, à partir de MARDI, 13 juillet 1875, le prix du demi-barril de bière à trois piastres et demie ($3.50).
C. LEMON,
S. P. SOULE,
EUGENE ERATH,
P. BLAISE,
GEORGE MERZ,
H. RASSEMIN,
J. J. WECKERLING,
JOS. ARMBRUSTER,
GEO. AUBE & CO.

RÉPONSE DU DR. HOLT AUX POMPIERS.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1875.

Au Président et aux délégués de la Société Charitable des Pompiers.

Messieurs—Je viens de lire dans les journaux du matin, ce que vous dites de moi et des paroles que j'ai adressées à l'assemblée des médecins—paroles qui ont paru dans le *Picayune* du 29 juin par ordre de la société protectrice des médecins.

Si vos remarques venaient d'une ou de plusieurs personnes obéissant à la mesquine vanité de se voir imprimer, elles n'auraient pas attiré la moindre attention, mais émanant d'un corps délibérant qui représente une grande organisation, je me dois et je dois à ceux dont je suis le représentant, je vous dois d'y répondre—non pas avec irritation, mais avec une noble franchise—afin qu'on sache si j'ai tort ou raison. Si je n'ai pas dit la vérité, si je vous ai calomnié sur quoi que ce soit, j'espère que tous les hommes justes me condamneront mais si je ne me suis pas écarté de la vérité, si je n'ai rien déclaré qui ne soit vrai, je n'ai rien à retrancher, rien dont je doive rougir.

Je suis profondément étonné que vous n'ayez pas compris le sens de mes remarques si appréciées les sentiments qui les ont dictées. Tel n'a pas été le cas avec ceux qui les ont entendues. Nous n'éprouvons aucune hostilité envers votre société ni envers aucune autre.

Mon seul but, du commencement à la fin de mon allocution, a été de signaler à la Faculté de médecine, les erreurs qui la runent, de la pousser contre ce dont quelques uns de ses membres sont la cause.

Qui donc a commis ces erreurs! Nos prédécesseurs, qui ont établi ce malheureux précédent avant la guerre. Aurais-je eu la mesquine de vous les imputer! Messieurs, si vous avez cru un seul instant, que nous vous considérions comme nos oppresseurs, vous nous supposez une trop haute idée de votre puissance. Nous sommes les victimes de notre propre faute. Nous avons été les esclaves de société, mais une ou toutes les sociétés de la ville pourraient-elles s'assurer du service d'un seul corps—par exemple celui des négociants, des charpentiers, des avocats, des médecins, &c! Il faut son consentement. (La discorde dans une profession est le plus sûr moyen de se placer sous le joug. Le manque d'union mène à la chûte.)

Voulez-vous savoir pourquoi je me suis tellement hâté d'aborder la question! J'ai déclaré, distinctement, que j'en avais été chargé par les médecins employés par des sociétés

Comme j'occupe la plus importante de ces positions, des messieurs ont cru qu'il m'appartenait de les représenter et de prononcer la réforme. J'accepte la mission sans hésiter, et j'ai soutenu notre cause avec tout le zèle qu'il m'a été possible de lui consacrer; je ne cesserai mes efforts que quand j'aurai vu disparaître cette habitude pernicieuse que tous les médecins habiles et honorables, dignes de la confiance des citoyens, considèrent comme tendant à la dégradation de notre profession.

J'ai mentionné la Société Charitable des Pompiers d'abord parce qu'une grande expérience me permettait d'en parler avec connaissance de cause, et en second lieu parce qu'elle est un des bons type des sociétés en général. Pouvais-je parler de vous avec plus d'éloges et d'amitié!

Je les ai employés simplement parce que je sentais de quelle importance ils peuvent être à notre autre chose. Mais maintenant je lis votre déclaration. Ma seule faute, s'il vous plaît de l'appeler ainsi, a été de répéter le langage que quelques uns d'entre vous m'ont tenu, à savoir que dans une organisation aussi nombreuse la pourvoit est inévitable. Ma maison ne lui est-elle pas aussi chère et aussi sacrée que celle d'un compagnon plus riche!

Veuillez ne répondre, messieurs. Que vous partagiez ou que vous combattiez ces vues, de grands changements seront apportés à l'état de chose actuel, et les rapports mutuels d'associations à médecins et de médecins à associations seront réglés sur une base équitable, afin qu'associations